



INOVBOIS MERULE

PRODUIT DE TRAITEMENT À BASE DE COMPOSÉS D'AMMONIUMS POUR TRAITER LE BOIS ET LES MAÇONNERIES CONTRE LES INFESTATIONS DE MÉRULE.

USAGE

INOVBOIS MERULE est un produit de traitement curatif des bois, concentré, contre les infestations de champignons de type mэрule. Les murs adjacents ou le mortier peuvent aussi être traités pour stopper l'infestation.

Il s'utilise par badigeonnage, par pulvérisation en intérieur et par injection. Il s'agit d'un traitement à appliquer en intérieur uniquement.

INOVBOIS MERULE est réservé à un usage professionnel.

Dosage :

Pour le badigeonnage et la pulvérisation, appliquer une solution à 10% de dilution d'INOVBOIS MERULE pour un rendement de 500 mL/m², soit 50 g/m² d'INOVBOIS MERULE concentré en deux passages.

Pour l'injection, injecter une solution à 10% de dilution d'INOVBOIS MERULE pour un rendement de 20L/m³ de support injecté, soit 2 kg/m³ d'INOVBOIS MERULE concentré.

CARACTERISTIQUES

- Aspect : liquide jaunâtre
- Composition : solution aqueuse
- Concentration : solution concentrée à diluer
- Matières actives : Alkyl (C 12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride 50% (500 g/kg) - Borate de didécylpolyoxéthylammonium 0,09% (0,9 g/kg)
- pH : 6 - 9
- Densité : 0,98
- Conditionnement : Jerrican 6kg

MODE D'EMPLOI

PREPARATION DE LA SOLUTION PRÊTE À L'EMPLOI

Agiter vigoureusement l'INOVBOIS MERULE avant de l'ajouter à la quantité d'eau nécessaire.

Une concentration de 10% (en masse) correspond à 1 kg d'INOVBOIS MERULE dans 9 kg d'eau, soit 6 kg d'INOVBOIS MERULE dans 54 kg d'eau.

Les consignes fondamentales pour le traitement curatif des maçonneries sont décrites dans le document « Certification 1532 – MERULE » de QUALIBAT (www.qualibat.com).

TRAITEMENT

Le traitement résumé comprend les étapes suivantes :

- Recherche et suppression des causes d'humidité,
- Réalisation d'une ventilation efficace,
- Dépose de tout revêtement masquant les surfaces du sol,

- Mise à nu des maçonneries,
- Séchage et stérilisation à la lampe à souder des sols et murs,
- Traitement par injection et pulvérisation des bois et des maçonneries.

- **Cas des maçonneries et mortiers :**

Traitement par injection

Rendement : 20L/m³ de solution diluée.

Les zones de maçonneries affectées seront rendues accessibles et les parties infestées seront traitées conformément à l'état de l'art (grattage des enduits, brûlage...).

La solution diluée d'INOVBOIS MERULE sera injectée dans des puits d'injection, distants de 30 cm maximum chacun, positionnés en quinconce, sur une zone couvrant la zone concernée et une distance de 1 mètre de toutes parts de la zone d'infestation. Les angles sont injectés tous les 20 cm. Les trous sont percés aux 2/3 de la profondeur du support.

Traitement par traitement de surface

Rendement : 500 mL/m² de solution diluée.

Les zones de maçonnerie concernées seront pulvérisées ou badigeonnées avec la solution diluée d'INOVBOIS MERULE.

- **Cas du bois**

Le bois sera préalablement rendu accessible, sondé et bûché. Le bois infesté est retiré selon les règles de l'art.

Traitement par injection

Rendement : 20L/m³ de solution diluée.

Le bois conservé sera injecté tous les 20 cm sur une distance d'un mètre au-delà de la zone infestée, avec la solution diluée d'INOVBOIS MERULE. Les puits d'injection sont positionnés en quinconce. La profondeur de percement est de l'ordre de 2/3 de l'épaisseur si l'injection se fait d'un seul côté, ou de la moitié de l'épaisseur si l'injection est réalisée des deux côtés du support. Une double injection sera faite aux encastresments dont l'une traversante si la section est suffisante. L'injection sera faite par un remplissage répété des puits d'injection.

Traitement par pulvérisation, badigeonnage

Rendement : 500 mL/m² de solution diluée.

Le bois conservé sera ensuite pulvérisé ou badigeonné pour un traitement de surface sur l'ensemble des faces jusqu'à un mètre de la zone infestée, en deux passages.

Respecter les normes et DTU en vigueur.

Séchage : 24 à 72 heures.

Les temps de séchage varient en fonction des conditions de température et d'humidité, et de l'essence des bois. Les lieux traités ne doivent pas être réoccupés avant séchage complet du produit.

Nettoyage des outils :

Rincer le matériel et les équipements (produit non séché) à l'eau.

CONSERVATION

2 ans en emballage d'origine non entamé et à l'abri du gel.

Conserver le produit dans les emballages d'origine hermétiquement fermés, entre 5 et 35°C.

Ne pas stocker en présence de denrées alimentaires.

Respecter la réglementation concernant la protection de l'environnement. Les conditions de stockage doivent assurer que le produit ne contamine pas le sol, les eaux souterraines et de surface.

HYGIENE ET SECURITE

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Ventiler le local où le produit est utilisé.

Lors de l'utilisation, porter des vêtements de protections appropriés, des gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN374 et des lunettes de protection.

Essuyer les coulures après application du produit.

Ne pas appliquer le produit sur du bois qui peut entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Ne doit pas être mélangé avec d'autres produits de traitement.

Vider soigneusement les emballages et les rendre inutilisables.

Se référer aux informations disponibles dans la Fiche de Données de Sécurité du produit et aux recommandations de la note intitulée « Produits de Traitement du Bois » de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité, 65 boulevard Richard Lenoir 75011 Paris, France, Téléphone : +33 1 40 44 30 00).

REMARQUES GENERALES

Le produit de traitement contient des substances actives biocides pour le traitement curatif contre la mэрule. N'utiliser qu'aux endroits où la protection des bois est nécessaire.

Une utilisation abusive peut porter atteinte à la santé et à l'environnement.

Le produit ne peut être utilisé que par des personnes compétentes et expérimentées dans le domaine de la protection du bois.

Ne pas boire, manger et fumer pendant le travail.

Après le travail, laver soigneusement les mains et le visage à l'eau respectivement avec un détergent approprié.

Lors de l'utilisation respecter en particulier les consignes de sécurité mentionnées sur l'emballage.

Toute utilisation pour un usage non conforme à nos préconisations est strictement déconseillée.

Il convient de respecter les précautions habituelles relatives à l'emploi des produits de préservation du bois.

Pour limiter les risques sur les personnes et l'environnement, suivez ces instructions :

- Toujours respecter les précautions standards hygiéniques.
- Porter des équipements de protection individuelle.
- Prévoir une ventilation adéquate.
- Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillard contenant le produit.
- Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant le travail.
- Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas vider dans les égouts. Éviter le rejet dans le sol. Éliminer les déchets dans un site agréé.
- Ne pas mélanger avec d'autres composants.
- Ne pas traiter les bois destinés au contact direct avec les denrées alimentaires.
- Ne pas utiliser en présence de personnes non protégées ou d'animaux domestiques.
- Respecter les directives relatives à la protection de la nappe phréatique, des eaux de surface et de l'environnement en générale.

Pour plus d'informations, consulter la fiche de données de sécurité.

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Respectez les précautions d'emploi.

08/01/2024

Les renseignements fournis sur la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur nos connaissances et notre expérience à ce jour. Notre responsabilité ne saurait être engagée par l'utilisation de nos produits, les conditions d'application échappant à notre contrôle.